

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 15 Octobre 2009

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 15 Octobre 2009 sous la présidence de Madame Adrienne SIMON, Maire.

Présents : Messieurs GIMENO. MARJOLLET. PAILLOUX. Madame CHAMBORD. Monsieur POINT. Messieurs LINLAUD. LINARD. BROTHIER. PAMPIGLIONE. HIVERT. Mesdames MARCHAND. DELAGE. LEGER. DENIS. Messieurs M. MARTIN. FOURNIER. CORMAU.

Absents et excusés : Monsieur BURLIER qui donne pouvoir à Madame SIMON. Madame BOURDAREAU qui donne pouvoir à Monsieur POINT. Monsieur GORCE qui donne pouvoir à Monsieur LINARD. Monsieur ARRIVE-BEYLOT qui donne pouvoir à Madame CHAMBORD. Monsieur A. MARTIN qui donne pouvoir à Monsieur M. MARTIN.

Monsieur POINT est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur GIMENO présente le mode de calcul de la taxe foncière suite à une demande de Monsieur FOURNIER lors d'un précédent conseil municipal.

I TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA GARE

Monsieur GIMENO présente le projet d'aménagement de la gare en pôle culturel multimodal. L'agrandissement, d'une superficie de 80 m², sera réalisé en bardage bois et le futur pôle multimodal répondra aux normes BBC (bâtiments basse consommation). Un auvent en façade et un espace couvert le long de la bibliothèque, équipé de toilettes publiques, serviront à l'attente des voyageurs par autocar et par train.

Monsieur CORMAU demande si les appartements seront conservés. Madame le Maire confirme et annonce que l'enveloppe globale pour le projet s'élève à 258 000 HT.

La question du cheminement est évoquée par Monsieur CORMAU. Madame le Maire explique que, depuis plusieurs mois, des solutions sont recherchées et que l'achat d'une bande de terrain solutionnerait le problème.

Monsieur HIVERT demande si le projet sera poursuivi si le bâtiment n'est pas, ou peu, subventionné. Madame le Maire lui répond que nous ne pouvons laisser un tel bâtiment s'écrouler.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avant-projet de réhabilitation de la gare en pôle culturel multimodal. Il autorise Madame le Maire à déposer le permis de construire et à solliciter les subventions auprès de Monsieur le Préfet de la Région Poitou-Charentes, de Madame la Présidente de la Région Poitou-Charentes et de Monsieur le Président du Conseil Général.

II EMPRUNT POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE D'YVRAC

* Monsieur GIMENO présente au conseil municipal les différentes offres reçues pour un prêt de 120 000 € pour le financement des travaux d'aménagement de la Route d'Yvrac.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la réalisation d'un emprunt d'un montant de 120 000 Euro, d'une durée de 15 ans, avec une date de versement au 15 novembre 2009, à la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes.

La commune se libérera de la somme due à la Caisse d'Épargne Poitou-Charentes par suite de cet emprunt, en 15 ans au moyen d'annuités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif du capital et l'intérêt dudit capital au taux fixe de 3,80 % l'an.

La première échéance est fixée au 15 Février 2010.

Le taux recalculé suite à l'avancement de cette échéance est de 3,407 %.

La commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

Madame le Maire est autorisée à signer le contrat de prêt au nom de la commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

* Après avoir entendu le rapport de Monsieur GIMENO suite à la consultation de trois banques, vu le projet de contrat de DEXIA CLF Banque et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de contracter, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, auprès de DEXIA CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de 100 000 € dans les conditions suivantes :

- montant : 100 000 €

- durée : 12 mois

-index des tirages : EONIA – taux d'intérêt : index + marge de 0,90 points de base

- périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle

- frais d'engagement : 200 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec DEXIA CLF Banque et à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de crédit de DEXIA CLF Banque.

III VENTE DE TERRAINS

* Madame le Maire fait lecture du rapport du Service Départemental des Domaines.

Pour les terrains de la zone d'emploi, le prix de 6 € du m² est proposé. Madame le Maire propose alors 5 € du m².

Monsieur Michel MARTIN et Monsieur HIVERT propose plutôt 4 €, Monsieur Michel MARTIN rappelant que jusqu'à présent le prix de vente était de 2 €.

Madame le Maire rappelle qu'avec les nombreux aménagements et fouilles effectués, le coût de revient est de 13 € le m².

Après avoir connaissance du prix fixé par le Service des Domaines afin que cette zone reste attractive et permette la création d'entreprises, le conseil municipal (18 voix pour, 3 voix contre : Messieurs M.MARTIN. A. MARTIN et CORMAU, 2 abstentions : Monsieur HIVERT et Monsieur FOURNIER) décide de fixer le prix de vente du terrain dans la ZAE n° 3 à 5 € le m² malgré un prix de revient de 13 € le m².

* Madame le Maire rappelle qu'il avait été décidé, lors de la réunion du 2 Juillet 2009, de céder à la SCI des Sables et Galets les lots 64 et 65 de la Zone d'Emploi constituant un chemin rural ainsi qu'une partie du CR n° 84.

Le Service des Domaines a estimé à 0,50 € le prix du m².

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre une partie du chemin rural n° 84 et les lots 64 et 74, soit 1 275 m² au total à la SCI des Sables et Galets au prix de 0,50 € le m² plus la création d'un chemin par l'acquéreur en continuité du chemin rural 84 évalué à 1 200 € et en avantage pour la société d'en tirer profit et pour la commune de ne plus en supporter les charges.

Il décide également d'acheter à la SCI des Sables et galets la parcelle ZD 76 de 281 m² pour un prix d'achat consistant à l'avantage pour le vendeur de ne plus en supporter les charges. Les frais des deux actes notariés sont à la charge de la SCI des Sables et Galets.

* Madame le Maire expose que, suite à l'enquête publique réalisée du 18 Mai au 2 Juin 2009, le conseil municipal avait donné son accord pour ne céder qu'une partie d'un chemin rural au lieudit « Araines » à Monsieur MICHAUD.

Après bornage, le chemin à céder a une superficie de 802 m². Le Service des Domaines a estimé le prix à 0,25 € le m².

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder une partie de ce chemin rural à Monsieur Alain MICHAUD soit 802 m² (parcelle cadastrée section F n° 1073) au prix de 200,50 € soit 0,25 € le m².

IV DECISIONS MODIFICATIVES DES BUDGETS

Monsieur GIMENO commente les Décisions Modificatives des budgets de la commune et de l'assainissement ci-après :

* Décision Modificative n° 4 – Budget commune

Dépenses fonctionnement

61521	Entretien terrains	6 700,00 €
6411	Personnel titulaire	26 000,00 €
64168	Autre emploi	9 600,00 €
6417	Apprentis	1 900,00 €
6451	Cotisations URSAF	5 000,00 €
6453	Cotisations retraites	9 000,00 €
6531	Indemnités	1 700,00 €
6574	Subventions organismes privés	10 500,00 €
23	Virement section investissement	-41 400,00 €
dépenses fonctionnement		29 000,00 €

Recettes fonctionnement

7478	Autres organismes (CAF pour CEJ)	34 000,00 €
7475	Groupement communes (reversement piscine)	-10 000,00 €
74718	Autres participations Etat (Remboursement CAE)	5 000,00 €
recettes fonctionnement		29 000,00 €

Dépenses investissement

2313-491	Réaménagement camping	-40 000,00 €
2183-474	Matériel informatique école	-1 000,00 €
2313-497	Rénovation gare	-40 400,00 €
2315-502	Eaux pluviales	10 000,00 €
dépenses investissement		-71 400,00 €

Recettes investissement

10222	Reversement TVA	10 000,00 €
1641-504	Emprunt Rte Yvrac	-40 000,00 €
021	Virement de section de fonctionnement	-41 400,00 €
recettes investissement		-71 400,00 €

bilan : 0,00 €

* Décision Modificative n° 3 - budget assainissement

Dépenses fonctionnement

654	Pertes sur créances irrécouvrables	100,00 €
-----	------------------------------------	----------

Recettes fonctionnement

615	Entretien et réparation	-100,00 €
-----	-------------------------	-----------

Le conseil municipal adopte (20 voix pour et trois abstentions : Messieurs M. MARTIN. A. MARTIN et CORMAU) la Décision Modificative du budget de la commune et à l'unanimité la Décision Modificative du budget de l'assainissement.

V QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

a) Demande de subvention dans le cadre des Journées Régionales de l'Arbre et de la Haie

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un projet de plantation de haies champêtres a été étudié sur le site de la maison de retraite ainsi qu'aux abords du parking récemment créé entre l'école Edouard Pascaud et la piscine communautaire.

Le coût total de l'opération s'élève à 3 539,75 € HT et peut bénéficier d'une subvention de la Région Poitou-Charentes pouvant aller jusqu'à 80 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser les projets de plantation et de solliciter une subvention du Conseil Régional dans le cadre des Journées Régionales de l'Arbre et de la Haie.

b) Réfection des courts de tennis (remboursement de subvention) et rideaux de la Palette de la Bonnieure

* Monsieur MARJOLLET expose qu'il avait été attribué une subvention de 1 700 € au Club de Tennis pour aider à la réfection d'un court de tennis en 2009.

Or, il s'avère plus judicieux que la commune prenne en charge directement les travaux (3 265 €) et que le club participe à hauteur de 50 % (voir délibération du 2 Juillet 2009).

En conséquence, il est nécessaire que le club rembourse la commune des 1 700 € versés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande le remboursement au Club de Tennis de la subvention de 1 700 € versée pour la réfection des courts.

* Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de rembourser à « La Palette de la Bonnieure » l'achat des rideaux installés par cette association dans le local qui leur est attribué à la Maison des Associations soit 1 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme de 1 000 € à l'association « La Palette de la Bonnieure ».

c) Subventions pour deux nouvelles associations

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la somme de 100 € à l'association « Les Amis du Fil d'Argent » et à l'association « Les Pies qui chantent », cette somme correspondant à ce qui est habituellement versé aux associations nouvellement créées.

d) Informations sur les travaux en cours

Monsieur MARJOLLET fait état de l'avancement des travaux de la Rue du Quartier Neuf. Le 20 octobre, l'enrobé sera réalisé. Madame le Maire informe que les riverains ont été informés de la gêne occasionnée.

Concernant la route d'Angoulême, Madame le Maire informe le conseil municipal que la route nationale va être déclassée et devenir départementale. Ainsi, elle sera rétrécie et comportera sur le côté « usine Jéva » une piste piétons et cyclable.

Pour la Zone d'Emploi, l'appel d'offres est lancé. Il concerne la voirie, les réseaux, un bassin d'orage, une noue, le chemin rural étant déplacé le long de la voie ferrée.

e) Groupe de travail pour le PLU

Le conseil municipal décide de former un groupe de travail pour le PLU comprenant les membres de la commission Urbanisme, PLU, Voirie, Eau, Assainissement plus Messieurs GIMENO. CORMAU. POINT. MARJOLLET. BURLIER.

Monsieur FOURNIER fait remarquer que les maires des communes proches de Chasseneuil, qu'il peut rencontrer, sont réticents quant à la mise en place d'un PLU. Il s'interroge donc.

Madame CHAMBORD lui répond que c'est vraiment nécessaire pour une ville de notre taille et que le Grenelle de l'Environnement 2 va imposer des normes plus strictes. Elle rappelle qu'il faut que nous retravaillions le PADD.

Monsieur Michel MARTIN déplore cela et craint de voir le rôle du conseiller réduit à néant. Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une petite commune limitrophe veut créer un PLU car elle en ressent la nécessité.

f) halte-garderie

Monsieur POINT présente le projet de consultation pour la halte-garderie.

Il faut remonter à 2005, lorsque sous le mandat de Monsieur GRAS, sa création fut inscrite dans le Contrat Enfance Jeunesse. Cela a été repris lors de la signature du nouveau contrat pour la période 2008-2011. Originellement, les locaux de la Petite Enfance au C.F.A. devaient être réhabilités en halte-garderie.

La somme attribuée alors était de 173 730 € pour 200 000 € de travaux, les crédits étant alloués jusqu'au 31 décembre 2009. En septembre dernier, la CAF a relancé la mairie afin de savoir si le projet était poursuivi.

Un sondage a été alors réalisé auprès de 90 familles, 41 ont répondu dont 32 favorablement (soit 35 %). Le RAM et le LAEP occuperaient les locaux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la poursuite du projet sous réserve de l'obtention de la subvention CAF.

g) Convention de mise à disposition de Madame ARRIVE-BEYLOT

Madame le Maire présente au conseil municipal la convention de mise à disposition de Madame ARRIVE-BEYLOT à l'association CALC pour assurer les fonctions de directrice du centre de loisirs pour une durée de 1 062 heures par an.

Un décret du 18 Juin 2008 prévoit que « l'organisme d'accueil rembourse à la collectivité ou à l'établissement public d'origine la rémunération du fonctionnaire mis à disposition, les cotisations et contributions y afférant ainsi que les charges ». Ceci est prévu dans l'article 4 de la convention mais afin de combler les pertes pour les associations, il sera envisagé une augmentation correspondante de la subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de Madame Laurence ARRIVE-BEYLOT auprès du CALC.

h) Point sur la rentrée scolaire

Monsieur POINT fait le bilan de la rentrée scolaire comme suit :

- maternelle : 109 élèves sur 4 classes
- primaire : 183 (64 à Georges Sand et 119 à Edouard Pascaud).

Il insiste sur le fait qu'il y a un risque de ne pas conserver les classes actuelles en primaire. En effet, il faut atteindre d'ici quelques mois le seuil de 190 élèves.

259 repas en moyenne sont confectionnés dans les cantines.

L'accueil périscolaire est fréquenté par une cinquantaine d'élèves en maternelle et une soixantaine en primaire.

Monsieur POINT donne enfin connaissance des effectifs des autres établissements scolaires de la commune (collège, L.P., Campus des Métiers).

i) Plan de continuité d'activités (grippe H1N1)

Monsieur POINT présente au conseil municipal le plan de continuité d'activités.

Un courrier du Ministère de l'Intérieur du 20 Juillet 2009 demande aux maires de disposer d'un plan de continuité d'activités, en s'appuyant sur le plan national « pandémie grippale » selon 3 critères :

- la limitation des risques de contagion,
- le maintien des capacités des services communaux à faire face aux besoins quotidiens de la population,
- la protection des acteurs communaux de la crise.

Le but du PCA est de :

- maintenir l'activité au niveau le plus élevé possible malgré un absentéisme probablement important tout en protégeant les personnes exposées,
- recenser les personnes âgées, handicapées et isolées.

Que doit prévoir le PCA ?

- nommer des référents pour coordonner le dispositif de gestion de crise,
- identifier et classer les postes indispensables,
- aménager le temps de travail pour remédier aux perturbations,
- recenser les mesures d'hygiène et de sécurité,
- disposer d'un stock suffisant de masques et solutions,
- informer le personnel sur l'ensemble des mesures.

j) Courrier de la Chambre Régionale des Comptes

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de la Chambre Régionale des Comptes suite au contrôle des finances de la commune et du CCAS pour la période 2004-2007. Aucune anomalie comptable n'a été relevée.

Madame le Maire communique les différentes informations suivantes :

- elle signale des vols aux ateliers municipaux au moment de la frairie
- les Chasseneuillais seront accueillis à SARREGUEMINES du 30 Avril au 3 Mai 2010
- la commune doit fournir auprès de Monsieur POUZET et de la Communauté de Communes de haute-Charente des noms d'agriculteurs. Madame le Maire propose les deux agriculteurs élus : Monsieur BROTHIER et Monsieur Michel MARTIN puis Madame LINARD, Monsieur DESTRAIT et JABOUILLE.

* La pose de la première pierre de la gendarmerie aura lieu, probablement, le vendredi 27 Novembre prochain.

Monsieur Michel MARTIN demande ensuite la parole : il déplore les chantiers où l'eau est détournée et déclare que les travaux effectués ne résoudront pas les problèmes en prenant en exemple le hameau de «Jardenat». Monsieur PAILLOUX lui répond que la meilleure solution a été trouvée mais reconnaît qu'elle n'est pas fiable à 100%.

Monsieur Michel MARTIN déplore de nouveau le mauvais entretien des chemins, qui ne sont pas élagués à l'automne. Il insiste sur le fait que l'élagage devrait finir mi-octobre. Monsieur PAILLOUX lui répond qu'il va reprendre en novembre.

Enfin, Monsieur Michel MARTIN trouve dommage que les routes n'aient pas été balayées et les bordures fauchées pour la course cycliste du mois de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40 mn.